



Pôle Equipements et cadre de vie
Gestion du patrimoine et de la coordination administrative

Décision n 2021-161

Objet : Convention de mise à disposition à titre précaire d'un studio sis 73 rue Houdan à Sceaux

Le maire,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2122-22,

Vu la délibération du conseil municipal du 3 juillet 2020 portant application des dispositions de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Vu la situation d'urgence dans laquelle se trouve M Arslan MOUSTAFA, suite à l'incendie qui a totalement détruit son appartement situé 166 avenue du Général Leclerc à Sceaux, le 30 juillet 2021,

Considérant qu'il convient de loger M. Arslan MOUSTAFA le temps qu'un logement social lui soit attribué,

Vu la convention d'occupation à titre précaire du studio situé 73 rue Houdan à Sceaux,

DECIDE de signer la convention d'occupation à titre précaire accordée à M. Arslan MOUSTAFA, pour une durée de trois mois renouvelable à compter du 4 août 2021.

PRECISE que le loyer mensuel, hors charges, s'élève à 126,51 euros.

Fait à Sceaux, le 4 août 2021

Pour le maire,
l'adjoint,



Isabelle DRANCY